

## OLIVIER DUSSOPT SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 28 novembre 2018 N°501

## M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, a participé, ce jour, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, présidé par M. Philippe LAURENT, s'est réuni, ce jour 28 novembre, en séance plénière et en présence de M. Olivier DUSSOPT.

Le Secrétaire d'Etat a présenté, aux représentants des employeurs publics territoriaux et des organisations syndicales, un point d'étape de la concertation lancée le 1<sup>er</sup> février dernier sur la refondation du contrat social avec les agents publics, pour lesquels plus d'une **cinquantaine de réunions de concertation** ont été organisées, sur la base des orientations suivantes :

- Simplification du dialogue social;
- Recours accru au contrat ;
- Individualisation des rémunérations ;
- Accompagnement renforcé des mobilités et des transitions professionnelles.

En outre, le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT a rendu compte de la concertation menée (depuis le 14 décembre 2017) dans le cadre de la mission de modernisation de la fonction publique territoriale que lui a confiée le Premier ministre, et conduite en lien avec le président du CSFPT. La mission a identifié plusieurs mesures spécifiques :

- une meilleure association des employeurs territoriaux dans le dialogue social et au processus de réforme, un renforcement de la légitimité du collège employeurs du CSFPT, par la représentation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). A ce titre, le Secrétaire d'Etat a salué l'initiative de la Charte de la Coordination des employeurs publics territoriaux (signée par le président du CSFPT et les présidents des associations nationales d'élus) qui a pour objectif de favoriser la concertation préalable entre employeurs publics territoriaux pour définir des positions communes et partagées;
- le retour au cadre légal des 1607 heures dans la fonction publique territoriale afin, notamment, de mettre un terme aux disparités pouvant exister entre collectivités.

Enfin, M. Olivier DUSSOPT a rappelé l'importance de la mission parlementaire temporaire – confiée par le Premier ministre le 4 octobre dernier à M. Jacques SAVATIER, député de la Vienne et M. Arnaud de BELENET, sénateur de la Haute-Marne – sur la formation et l'amélioration de la gestion des carrières des agents territoriaux (missions aujourd'hui assurées par le Centre national de la fonction publique territoriale et les Centres de gestion) ; deux priorités considérées comme majeures par le Gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT a rappelé que ce rapport a pour objectif d'identifier des pistes de modernisation de ces deux réseaux de formation et de gestion des ressources humaines, tant dans leur fonctionnement que leur offre de service, et que les conclusions de cette mission parlementaire sont attendues par le Premier ministre très prochainement.

Contact presse: Secrétariat du chef de cabinet: 01 53 18 45 75 / Adresse mail: chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr









Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux

